

Mairie

Place Jacques Georges

18400 Lunery

02 48 23 14 20

mairie@lunery.fr

www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant autorisation d'occupation du domaine public
du Vendredi 15 au Lundi 18 Décembre 2023
Pour le Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Rosières
Arrêté N° 2023-12-04

Nous, Sylvain JOLY Maire de la commune de Lunery,

Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat,

Vu les circulaires préfectorales n° 234/87/A2 du 4 juin 1987 et n° 47/97/A2 du 7 février 1997 concernant la vente en liquidation au déballage, en magasin ou dépôt d'usine et les soldes,

Vu la demande faite par le **Comité des Fêtes de Rosières** pour **l'organisation d'un Marché de Noël le Samedi 16 et le Dimanche 17 Décembre 2023** avec installation à partir du vendredi 15 décembre et démontage le lundi 18 décembre 2023 sur le domaine public - derrière le local du Comité des Fêtes de Rosières, Place de l'Eglise à ROSIÈRES – 18400 LUNERY.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le Comité des Fêtes de Rosières est autorisé à occuper le domaine public situé derrière le Local du Comité des Fêtes de Rosières pour organiser le **Marché de Noël du Vendredi 15 Décembre au Lundi 18 Décembre 2023** – Place de l'Eglise – Rosières – 18400 LUNERY.

ARTICLE 2 : La réglementation concernant l'organisation de cette manifestation, notamment en ce qui concerne les dispositions spécifiques de circulation et de stationnement, sera assurée.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Cher,
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Rosières,
- Archives Mairie.

Acte rendu exécutoire

Publication sur le site internet de la commune

lunery.fr le 12 décembre 2023

Lunery le 12 Décembre 2023

Patrick LABED
Adjoint au Maire

